



Conseil Général
Pas-de-Calais

**Pour réussir toutes
nos sorties en
« AUTOCAR » ou en
« AUTOBUS » avec l'**



« Association Départementale pour les Transports
Educatifs de l'Enseignement Public ».



***Pour partir en Sorties,
en Transferts ou en Voyages
en toute Sécurité.***

***Quelques conseils
ou recommandations.***

***Quelques interdictions
et obligations.***

Dans et Autour de l'autocar.



Réglementation des sorties scolaires

(Circulaire Education Nationale n° 99-136 du 21/09/1999)

- **Sorties Obligatoires et Régulières (natation, bibliothèque...)** : information aux familles par écrit et autorisation par le directeur et gratuité obligatoire.
- **Sorties Occasionnelles et Obligatoires sans nuitée (musée, rencontres sportives...)** : information aux familles par écrit et autorisation par le directeur et gratuité obligatoire.
- **Sorties Occasionnelles Payantes (cinéma, spectacle...)** : information aux familles par écrit et autorisation par le directeur.
- **Sorties Occasionnelles et Facultatives sans nuitée (voyage scolaire, sortie pleine nature...)** : information par écrit aux familles et accord en retour avec date et signature, une contribution financière peut-être demandée et la sortie doit être autorisée par le directeur.
- **Sorties Facultatives avec nuitées (classes transplantées : circulaire n° 2005-001)** : information par écrit aux familles et accord en retour avec date et signature, une réunion d'information est indispensable et une contribution financière peut-être demandée. Autorisées par l'Inspecteur d'Académie.



Encadrement pour les sorties scolaires

- **Sorties Obligatoires et Régulières :**
 - Maternelle :
Le maître + 1 adulte.
 - Élémentaire :
Le maître seul.
- **Sorties Occasionnelles et Obligatoires sans nuitée :**
 - *Maternelle : 2 adultes au moins et au delà de 16 élèves un adulte supplémentaire pour 8.*
 - *Elémentaire : 2 adultes au moins et au delà de 30 élèves un adulte supplémentaire pour 15.*
- **Sorties Facultatives avec nuitées :**
 - *Maternelle : 2 adultes au moins et au delà de 16 élèves un adulte supplémentaire pour 8.*
 - *Elémentaires : 2 adultes au moins et au delà de 20 élèves un adulte supplémentaire pour 10 (BAFA conseillé).*

Encadrement pour les sorties en A.C.M.

- - 6 ans : (Accueils Collectifs de Mineurs)
 - 1 à 8 enfants → 1 animateur
 - 9 à 16 enfants → 2 animateurs
 - 17 à 24 enfants → 3 animateurs
- + 6 ans :
 - 1 à 12 enfants → 1 animateur
 - 13 à 24 enfants → 2 animateurs
 - 25 à 36 enfants → 3 animateurs





Assurance pour les sorties scolaires

➤ Pour les élèves :

- **Pour les sorties obligatoires :**
l'assurance est vivement conseillée.
- **Pour les sorties facultatives :**
l'assurance « responsabilité civile » est obligatoire ainsi que « individuelle accidents corporels ».

➤ Pour les enseignants et accompagnateurs :

Assurance de « responsabilité civile » et « individuelle accidents corporels ».

Assurance pour les sorties en A.C.M

(Accueils Collectifs de Mineurs)

- Accueil de Loisirs sans Hébergement
- Accueil de Loisirs avec Hébergement

C'est l'organisateur qui « s'occupe » de l'assurance des enfants et de l'encadrement.



Préparez votre sortie avec le transporteur

➤ Vous devez connaître le temps de conduite et de repos (règlement CE n° 561-2006 du 15/3/2006)

- 4H30 de conduite continue maximale.
- 45 mm de pause (fractionnables mais pas inférieures à 15 mm) tout en sachant que la conduite journalière maximale est de 9H avec la possibilité de 10H deux jours par semaine non consécutifs.

➤ Vous devez tenir compte de l'amplitude de travail du conducteur :

- 12H en simple équipage.
- 18H en double équipage.

➤ Je demande (par écrit) au transporteur un car équipé de ceintures de sécurité.

➤ J'ai toujours avec moi la liste exhaustive de mes élèves et de mes accompagnateurs.

➤ J'ai toujours les numéros de téléphone de mon école ou de mon centre ou/ et le portable de mon directeur, du transporteur, de la mairie ou du maire et de mon I.E.N.





- L'entreprise de transport doit figurer au répertoire préfectoral. Compléter une fiche (disponible à l'Inspection Académique), indiquant le nom du conducteur, son numéro de permis, les caractéristiques du véhicule et le numéro de la carte violette ou de l'attestation d'aménagement.
- Vous pensez à avoir avec vous et pour chaque accompagnateur un gilet de sécurité fluo.
- Vous pensez à emporter des sacs plastique pour les enfants malades.



Contenu Minimum de la boîte de premiers secours

- Protection du secouriste :
 - 2 paires de gants à usage unique.
 - 1 masque de protection à usage unique.
- Nécessaire pour plaies :
 - 2 compresses stériles en conditionnement individuel.
 - 1 assortiment de pansements de différentes tailles.
 - 1 ruban de tissu adhésif.
 - 3 serviettes nettoyantes à usage unique ou 3 flacons d'antiseptique cutané en monodose.
 - 1 bande de gaze élastique.
- Matériel divers :
 - 1 paire de ciseaux et 1 couverture isotherme.





Conseil Général
Pas-de-Calais

**Vous êtes montés
par la porte avant
car elle était ouverte.** 



*Vous devez demander au
conducteur :*

- d'ouvrir la porte arrière ou $\frac{3}{4}$ arrière de son tableau de bord. (Pour vérifier que cette porte n'est pas condamnée).
- de vous montrer le bouton d'ouverture de la porte avant de son tableau de bord.
- de vous montrer le bouton d'ouverture de la porte arrière ou $\frac{3}{4}$ arrière de son tableau de bord.
- de vous montrer le coupe-circuit électrique situé sur son tableau de bord. C'est parfois tout simplement la clef de contact.
- de veiller à la présence des pictogrammes à l'avant comme à l'arrière (à éclairiment : obligatoires sur les cars neufs depuis le 20 octobre 2008).

LES NUMEROS IMPORTANTS

A connaître



18 : LES POMPIERS

17 : GENDARMERIE / POLICE

15 : SAMU



NUMERO D'URGENCE (Tout mobile) :
112





Conseil Général
Pas-de-Calais



Vous êtes dans l'autocar

Toutes les vitres d'un autocar se *brisent* sauf le pare-brise avant. On casse les carreaux en frappant dans un coin (de préférence) avec les marteaux « brise-vitre ». C'est du verre qui ne coupe pas mais il faut se protéger les yeux pour les éclats.

➤ Vous vérifiez la présence des marteaux « brise-vitre » sur leur support.

- 1. Ils sont tous à leur place :

TOUT VA BIEN.



- 2. Ils ne sont pas à leur place mais sont dans le car (visibles) :

TOUT VA BIEN.



- 3. Il en manque un ou plusieurs : demander au conducteur où ils sont.

Il vous les montre :

Tout va bien quand même.



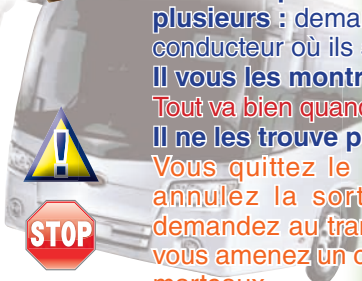
Il ne les trouve pas :

Vous quittez le car et vous annulez la sortie ou vous demandez au transporteur de vous amener un car équipé de marteaux.

➤ Vous vérifiez la présence de l'extincteur.

➤ Vous vérifiez la présence de la boîte de premiers secours.

➤ Vous repérez le bouton d'ouverture de secours de la porte avant et vous vérifiez le bon fonctionnement. (si vous ne trouvez pas, vous demandez au conducteur).





- Vous repérez le bouton d'ouverture de secours de la porte arrière ou $\frac{3}{4}$ arrière et vous vérifiez le bon fonctionnement. (si vous ne trouvez pas, vous demandez au conducteur).
- Vous repérez la ou les trappes du toit et vous regardez si ce sont bien des « issues de secours ».
- Vous devez avoir avec vous une lampe de poche ainsi que tous les accompagnateurs (pour rassurer les enfants en cas de coupure d'éclairage par exemple).

Le conducteur ne respecte pas le code de la route : STOP.



Le conducteur téléphone en conduisant : STOP.



Le conducteur roule portes ouvertes : STOP

Informez les enfants qu'ils doivent attacher leur ceinture de sécurité (loi du 9 juillet 2003) et vérifiez que tous les enfants soient attachés. (Faites-le ponctuellement).

☹ Pas d'enfants de maternelle aux places exposées au danger (voir plan) et évitez de mettre des enfants de moins de 10 ans. (la ceinture de sécurité 3 points n'est pas adaptée à leur corpulence).

😊 Les enseignants et les accompagnateurs occuperont en priorité ces places exposées au danger (voir plan).





😊 Vous faites vérifier par les enfants le bon fonctionnement des ceintures.

😊 Ayez avec vous, ainsi que les accompagnateurs, un couteau ou un cutter pour couper la ceinture en cas de problème.

😊 Vous descendez du car.
(voir annexes : « les différents scénarios d'accidents » et « les angles morts autour du car »).

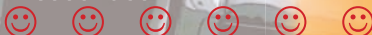


Sur une aire d'autoroute



Notre champ de vision est de 170° à 180°, celui de l'enfant n'est que de 70° à 80°.

➤ Notre temps de réaction est de 1/4 de seconde, celui de l'enfant est de 4 secondes.



LES ÉLÈVES NOUS OBSERVENT,

LES ÉLÈVES NOUS COPIENT.

NOUS SOMMES DES MODÈLES POUR EUX.

REAGIR!

- S'il n'y a pas de risque d'incendie, restez dans le car. (sauf sur autoroute)
- S'il y a risque d'incendie, il faut évacuer (voir plan) et protéger les enfants à l'extérieur.





**A LA
DESCENTE :**

**JE NE TRAVERSE
NI DEVANT, NI DERRIERE**

MAIS

**J'ATTENDS QUE LE CAR
SE SOIT ELOIGNE POUR
TRAVERSER.**

**POUR TRAVERSER UNE RUE :
IL FAUT VOIR
ET ETRE VU.**

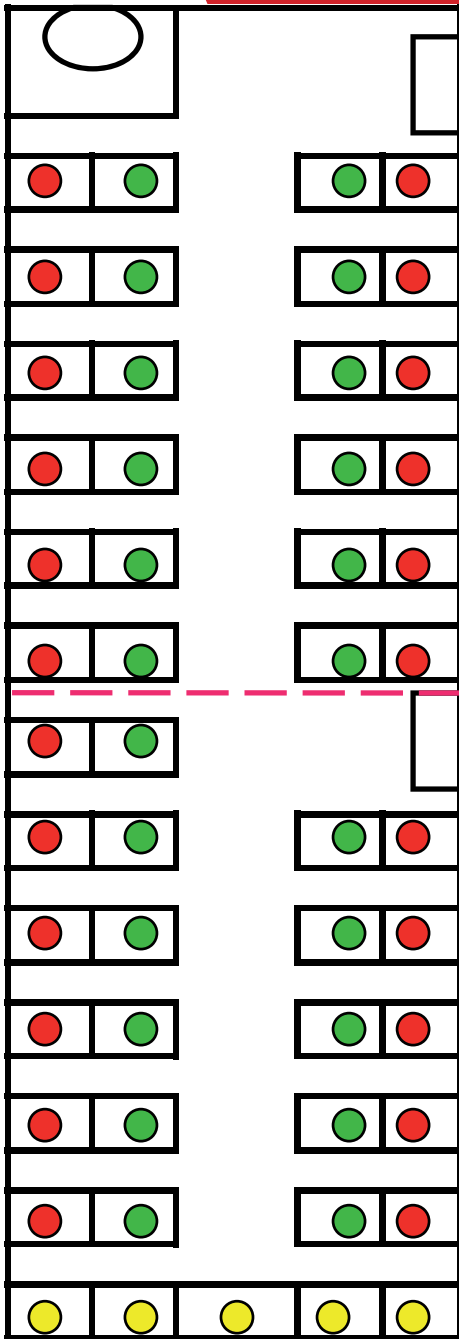
**QUE FAIRE EN CAS
D'ACCIDENT ?**

APPLIQUER LE P.A.S.

1. **Protéger** : signaler l'accident : feux de détresse, triangle (Conducteur).
2. **Alerter** : alerter les secours, être précis dans le signalement.
3. **Secourir** : pour les blessures graves, ne pas toucher l'enfant. Mais le réconforter, le maintenir éveillé, le couvrir.



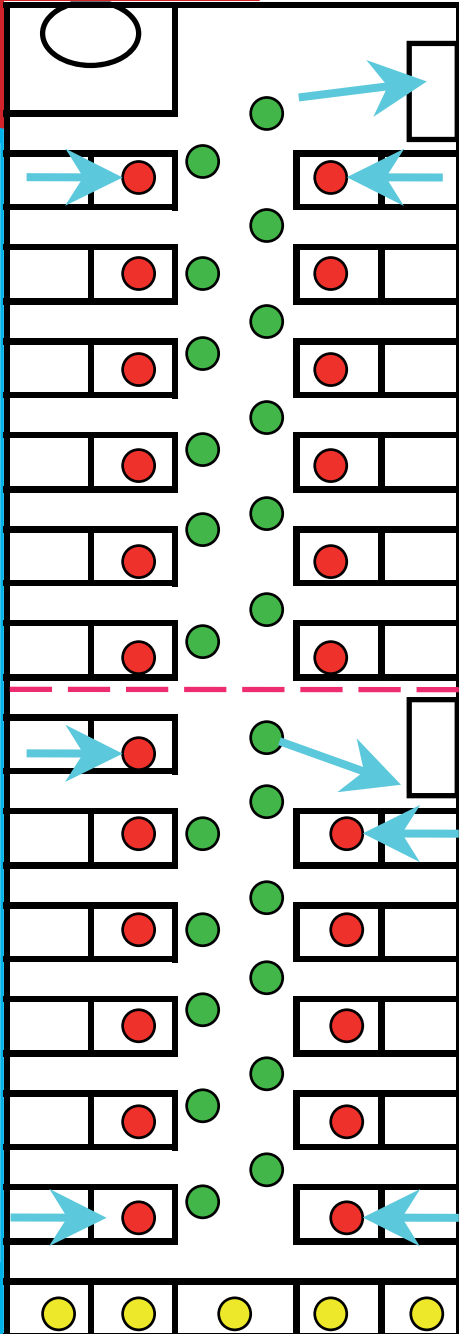
Sortir Vite !



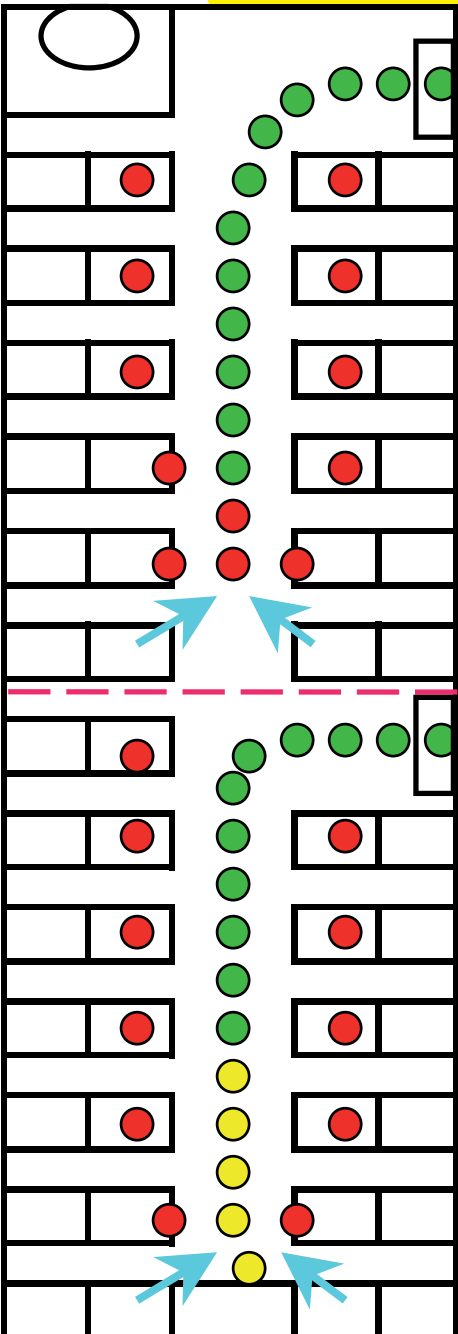
PLAN D'EVACUATION

Sortir Vite !

PLAN D'EVACUATION



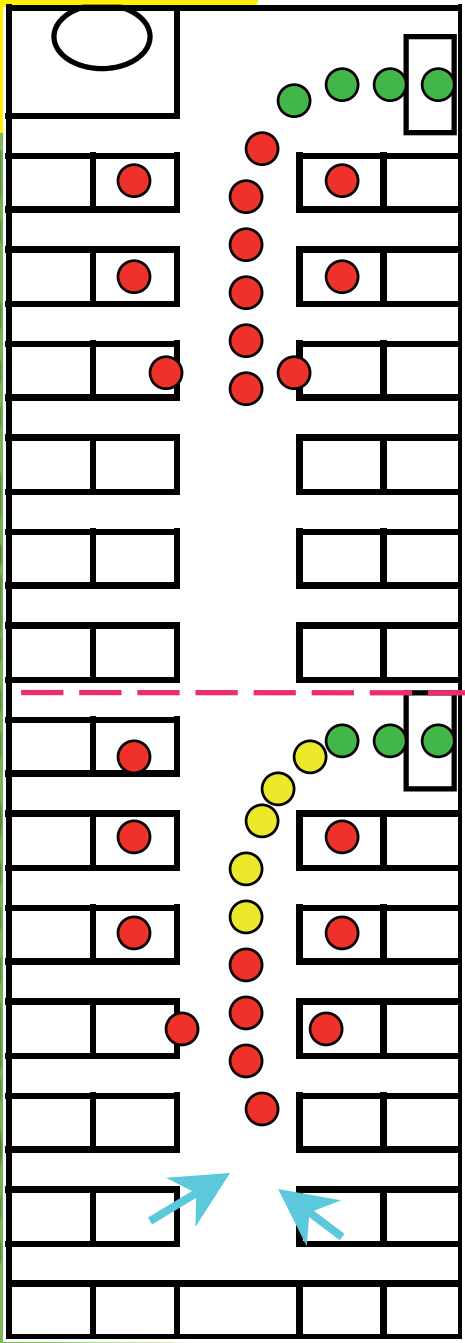
Sortir Vite !



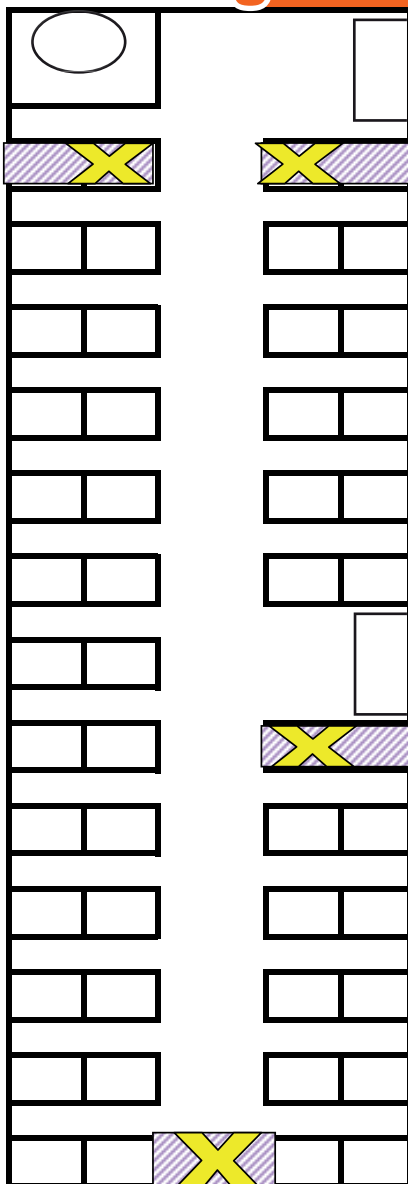
PLAN D'EVACUATION

Sortir Vite !

PLAN D'EVACUATION



Les places exposées au Danger



*La place des animateurs
ou accompagnateurs*

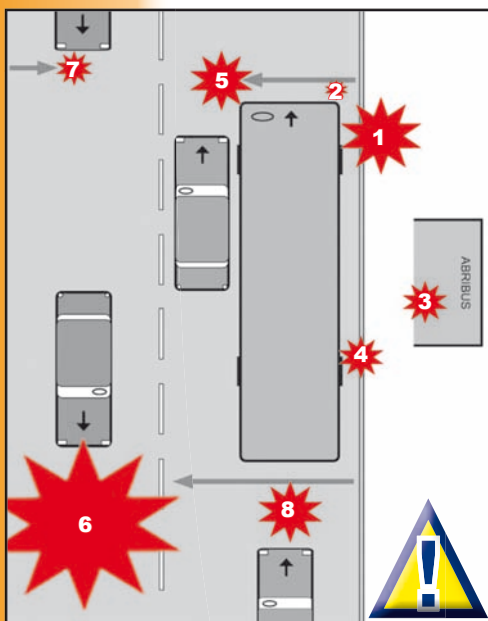
EXPOSEES AU DANGER



Les Scénarios d'Accidents

Les accidents les plus graves se situent au point d'arrêt lors de la montée et de la descente des jeunes mais surtout pendant la traversée de la chaussée.

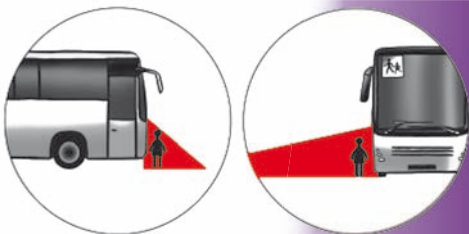
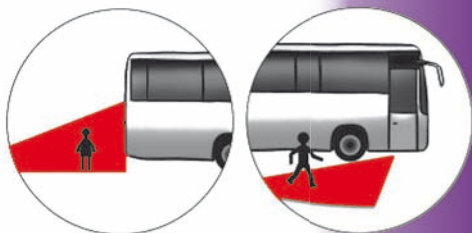
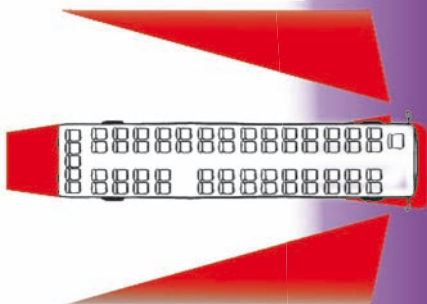
En effet, ils se trouvent alors dans les angles morts autour du véhicule.



- 1 2 3 4**
= ZONE DE DANGER
5 6 7 8



Les angles morts autour du car



**Dans l'ANGLE MORT
T'ES MORT**



BONNE SORTIE EDUCATIVE.

SOYEZ PRUDENT !



« Association Départementale pour les Transports
Educatifs de l'Enseignement Public ».



Conseil Général
Pas-de-Calais

L'ADATEEP 62

UNE FORCE DE PROPOSITIONS



Courriel : adateep62@free.fr

Site : www.adateep62.fr

NOS PARTENAIRES



inspection
académique
du Pas-de-Calais



Courriel : adateep62@free.fr

Site : www.adateep62.fr

Mémento à toujours avoir sur soi.
« Dans mon sac, dans ma poche :
J'Y SUIS, J'Y RESTE ! »